



Aspects juridiques de la location meublée touristique de type Airbnb

Vendredi 15 janvier 2021 de 16h00 à 18h00

Le marché des locations meublées touristiques en France est en plein essor et constitue désormais un pan incontournable de l'économie touristique. Cette matière emporte un contentieux important émanant de la ville de Paris mais encore au sein des immeubles en copropriété.

Auteur du premier recueil juridique sur la réglementation des locations meublées touristiques, **Xavier DEMEUZOY, avocat à la cour**, a fondé le premier cabinet dédié à cette matière.

Cette conférence en virtuel a pour objet de présenter aux praticiens la réglementation et l'actualité jurisprudentielle de la location meublée touristique de type Airbnb.

Objectif pédagogique : maîtriser la réglementation portant sur les locations meublées touristiques de type airbnb, à savoir les textes réglementaires (code de la construction, code du tourisme, loi du 10 juillet 1965) mais encore la jurisprudence la plus récente tant au niveau nationale (TGI, cour d'appel et Cour de cassation) mais encore européenne (Cour de justice de l'Union européenne).

Plan :

- réglementation d'urbanisme de la location meublée touristique à Paris et dans les grandes villes ;
- procédures de la ville de Paris contre les propriétaires : le point sur la jurisprudence nationale et européenne ;
- la location meublée touristique en copropriété : réglementation applicable et actualité jurisprudentielle ;
- location meublée touristique et bail : réglementation applicable et actualité jurisprudentielle.

Prérequis : avocat ou professionnel du droit.

Niveau 1 : acquisition des fondamentaux.

Spécialité : droit immobilier.

Information & inscription : www.efb.fr

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.